



Correspondance à adresser à :

Jean-Claude FILLON

«Le Pré de la Fontaine»

2, Quartier de Bois-Vert - 79300 SAINT-SAUVEUR

Tél. : 05.49.65.85.41 ou 06.43.64.15.64 - cfillon@wanadoo.fr

Le 28 janvier 2018

Objet : 13e Grand Prix Automobile Historique de BRESSUIRE des 23 et 24 juin 2018

Cher(e) Ami (e) Pilote,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, ci-joint, le dossier «Grand Prix 2018».

Les documents «bulletin d'engagement» et «charte du pilote» sont à nous retourner, complétés, visés et accompagnés du règlement correspondant, dans les meilleurs délais et avant le 1^{er} juin 2018.

Les contraintes de sécurité et de timing ainsi que le confort des pilotes lors des démonstrations, nous obligent à limiter le nombre de véhicules par plateau.

De ce fait, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de leur arrivée et ne seront effectives qu'après réception du dossier d'inscription accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

Une confirmation d'engagement vous sera ensuite adressée.

IMPORTANT : Cette treizième édition comportera des démonstrations en semi-nocturne le samedi de 21 H. à 24 H.

En attendant le plaisir de vous accueillir à BRESSUIRE,

je reste à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être nécessaire et, vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Le Président
Jean-Claude FILLON*

Pour votre hébergement

(hôtels - chambres d'hôtes/meublés de tourisme/ gîtes d'étape et de séjour/ campings et aires camping-cars) :

Consultez l'Office de Tourisme du Bocage bressuirais Site internet : www.tourisme-bocage.com

Renseignements : Tél. : 05.49.65.10.27 - Fax : 05.49.80.41.49 - Courriel : info@tourisme-bocage.com

Réservations : Tél. : 05.49.65.32.17 - resa@tourisme-bocage.com (Cécile GUYONNAUD)

PROGRAMME

SAMEDI 23 JUIN

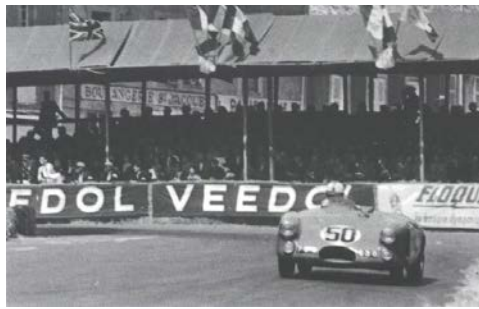
- 9 H. 00 à 14 H. 00 *Accueil et rassemblement des véhicules en parc fermé
Contrôle, vérifications, émargement
Remise des dossiers*
- 14 H. 00 *Fermeture du Circuit
Animation*
- 17 H.00 *Inauguration*
- 17 H. 00 à 19 H. 00 *Essais de reconnaissance du Circuit par plateau*
- 19 H. 30 *Possibilité de dîner à l'Hôtel «la Boule d'Or» (n° 2 sur le plan)
pour les pilotes et accompagnants, **sur réservation à
l'engagement ou auprès du Stand «Accueil»,***
- 21 H.00 à 24 H. 00 *Démonstrations par plateau en semi-nocturne*

DIMANCHE 24 JUIN

- 7 H.00 à 9 H. 30 *Rassemblement des véhicules dans les paddocks et pré-grille*
- 9 H. 30 *Fermeture du circuit*
- 10 H. 00 à 12 H. 00 *Essais officiels par plateau*
- 12 H. 30 *Déjeuner des pilotes, accompagnateurs, commissaires et
organisateur au Restaurant «Le Grand Prix» (n° 4 sur le plan)*
- 14 H. 30 à 18 H. 00 *Démonstrations par plateau*
- 18 H. 00 *Parade finale*
- 18 H. 30 *Palmarès, remise des prix et cocktail*

13ème GRAND PRIX AUTOMOBILE HISTORIQUE DE BRESSUIRE

23 et 24 JUIN 2018



REGLEMENT

Article 1 – PRESENTATION

L'association Auto-Rétro Bressuirais, en partenariat avec la Ville de Bressuire, organise le 13^{ème} Grand Prix Automobile Historique de Bressuire les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018.

Cette manifestation n'est pas une compétition mais un rassemblement de voitures et motos anciennes inscrites dans des séries de présentations et de démonstrations.

Cette animation ne comporte aucune épreuve chronométrée et ne confère aucun classement.

Un Palmarès est toutefois établi à l'issue de la manifestation et donne lieu à des récompenses.

Article 2 – SECURITE

La manifestation se déroule sur un circuit fermé à la circulation et interdit au stationnement par arrêté municipal. Le circuit est entièrement privatif et réservé exclusivement à l'usage des participants et des véhicules de sécurité (dépannage, ambulance, pace-car, directeur de course).

La vitesse sur le Circuit est **limitée à 70 km/h** par arrêté municipal et les pilotes doivent respecter cette réglementation sous peine d'exclusion par l'Organisation. Des panneaux sont disposés sur le Circuit afin de signaler cette disposition.

Les véhicules sont réunis en parc fermé et surveillé la nuit. L'entrée des véhicules sur le paddock s'effectue le samedi avant 14 H. 00 et le dimanche avant 9 H. 00.

Il n'est autorisé qu'un concurrent par voiture ou moto (pilote) et un co-pilote pour side-car.

Chacun devra obligatoirement porter :

- un casque attaché ;)
- une combinaison ou veste à manches longues) non fournis par l'Organisation
- des gants de conduite)

Tout pilote n'ayant pas l'équipement indiqué ne sera pas autorisé à prendre le départ.

IMPORTANT

Les véhicules ne possédant pas d'éclairage devront installer un feu (clignotant ou fixe) à l'arrière de la voiture ou de la moto.

Cette disposition est indispensable pour les roulages en nocturne afin d'améliorer votre sécurité .

Des commissaires (postes en binômes comprenant un officiel F.F.S.A. et un signaleur aux emplacements importants) en nombre suffisant sont répartis sur tout le circuit avec à leur disposition :

- chasuble identificatrice ;
- sifflet ;
- téléphone mobile ou talkie-walkie ;
- drapeaux appropriés ;
- extincteurs.

Le circuit est protégé par des barrières, bottes de paille et baliroutes. Des zones balisées sont réservées ou interdites au public.

Article 3 – ASSURANCES

Les participants inscrits au Grand Prix doivent déclarer posséder une assurance de Responsabilité Civile **(à indiquer sur le bulletin d'engagement)** couvrant les accidents corporels ou dommages matériels pouvant survenir, de leur fait, à eux-mêmes ou à des tiers.

L'organisateur souscrit une assurance particulière liée à la manifestation, qui sera jointe au dossier sécurité transmis à la Sous-Préfecture.

L'Association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant sur le Circuit ainsi que sur les accès au Circuit.

Article 4 - PARTICIPATION

Les pilotes doivent être âgés de 18 ans révolus le jour de la manifestation et doivent être en possession de leur permis de conduire.

L'inscription est obligatoire. Les concurrents doivent faire parvenir le bulletin et les droits d'engagement dans les délais impartis par l'organisateur.

Après l'acceptation de l'engagement, l'organisateur adresse à chaque participant une confirmation de son inscription.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 5 – VEHICULES ADMIS

Les voitures acceptées à cette rétrospective seront réparties en 5 groupes :

- **Plateau 1 : Tourisme : de 1932 à 1955**
- **Plateau 2 : Grand Tourisme et Sport : de 1935 à 1955**
- **Plateau 3 : Monoplace, Racer : de 1950 à 1952, (élargi à 1972)**
- **Plateau 4 : Cyclecar sport avant-guerre : de 1910 à 1935**
- **Plateau 5 : Motos anciennes et side-cars d'avant-guerre (1940)**

Article 6 – DROIT A L'IMAGE

Tout participant au Grand Prix accepte l'utilisation ultérieure éventuelle des photos et vidéos, de lui-même et de son véhicule, réalisées lors de la manifestation.





13^e GRAND PRIX AUTOMOBILE HISTORIQUE DE BRESSUIRE

23 et 24 JUN 2018

BULLETIN d'ENGAGEMENT

(cet engagement ne sera pris en compte qu'à réception de l'intégralité des pièces demandées)

PILOTE

. NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

.Tél. fixe : _____ Mobile : _____ e.mail : _____

. Assurance Responsabilité Civile (**obligatoire**) : _____

VOITURE

. Marque : _____ . Année : _____

. Type : _____ . Immatriculation minéralogique : _____

S'agit-il d'une réplique ? oui

Pièces à joindre à ce document : Copie de la carte grise si existante et photo du véhicule pour une première participation.

CATEGORIE

(mettre une croix dans la catégorie concernée)

Plateau 1 : Tourisme (de 1932 à 1955)

Plateau 2 : Grand Tourisme Sport (de 1935 à 1955)

Plateau 3 : Monoplace et Racer (de 1950 à 1952 – élargi à 1972)

Plateau 4 : Cyclecar sport (de 1910 à 1935)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

TARIFS

► Montant de l'engagement (**comportant le repas du dimanche midi pour le pilote**) **70,00 € (*)**

► OPTIONS

- Repas du **samedi soir** à l'Hôtel Restaurant «la Boule d'Or»

18 € X _____ personne(s) €

- Repas du **dimanche midi** au Restaurant «Le Grand Prix»
(repas supplémentaire à celui du Pilote, inclus dans l'engagement,
pour accompagnateur, copilote, assistant)

18 € x _____ personne(s) €

TOTAL €

Ce bulletin d'engagement complété, accompagné de la Charte du Pilote signée et du chèque correspondant à l'inscription établi à l'ordre de Auto-Rétro Bressuirais, sont à faire parvenir à l'adresse ci-dessous,

avant le 1er juin 2018 (inscriptions par ordre d'arrivée et nombre limité) :

- Jean-Claude FILLON «Le Pré de la Fontaine» - 2, quartier de Bois-Vert – 79300 SAINT-SAUVEUR

Tél. 05.49.65.85.41 ou 06.43.64.15.64 ou cfillon@wanadoo.fr

(*) 70.00 € comprenant : - participation au Grand Prix et pochette d'accueil

- remise de la plaque souvenir et du numéro de course

- 1 affiche et 1 programme officiels de la manifestation

- 1 photo-souvenir personnalisée

- gardiennage des véhicules en parc fermé les nuits du vendredi au dimanche

- le repas du dimanche midi au Restaurant «Le Grand Prix» pour le Pilote

- cocktail de remise des prix au palmarès final

- presse quotidienne régionale et revue de presse de la manifestation

CHARTRE du PILOTE

A retourner, datée et signée, avec le bulletin d'engagement

- ◇ Chaque pilote s'engage à adhérer à cette charte qui garantit le bon déroulement de la manifestation dans le respect de la réglementation et du fair-play.
- ◇ Chaque pilote s'engage à participer aux présentations prévues :
 - Samedi de 17 H. 00 à 19 H. 00 : essais de reconnaissance
de 21 H. 00 à 24 H. 00 : semi-nocturne
 - Dimanche de 9 H. 30 à 12 H. 00 : essais officiels
de 14 H. 30 à 18 H. 30 : démonstrations
- ◇ Cette manifestation **n'est pas une compétition mais une démonstration** dans l'esprit des «Grands Prix» des années 50 avec des véhicules d'époque.
- ◇ Les différentes démonstrations ne comportent pas d'épreuves chronométrées et ne donnent lieu à aucun classement.
- ◇ La vitesse maximale autorisée est fixée par arrêté municipal à **70 km/h** et chaque pilote doit strictement s'y conformer, sous peine d'être éliminé par l'Organisation.
- ◇ Un jury, spécialement composé pour l'occasion, récompensera les pilotes lors du palmarès, en fonction des critères suivants :
 - Respect des horaires de présentation ;
 - Esthétique et originalité du véhicule ;
 - Comportement du pilote sur le circuit ;
 - Application des règles de sécurité ;
 - Respect des consignes de l'Organisation ;
 - Acceptation des décisions des Commissaires et du Directeur de Course.

Le pilote :

- reconnaît avoir pris connaissance de cette charte ainsi que du règlement de la manifestation ;
- déclare accepter les termes de ces deux documents ;
- décharge l'Association de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir au cours de la manifestation.

A _____ ,
le _____
Signature du pilote :